

CANADA  
QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-  
au-Tonnerre, tenue ce 6 mai 2019, au bureau municipal.

**SONT PRÉSENTS (ES):**

Madame Lorenza Beaudin	Maire
Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Jacques Bernier	Conseiller

**SONT ABSENTS:**

Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller
Monsieur Karl Dérosby	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de madame Lorenza Beaudin, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice  
générale.

**1. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

Les participants se recueillent.

---

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est  
ouverte à 19 h 00 par le maire, madame Lorenza Beaudin. Madame  
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

---

**3. RÉOLUTION 66-05-19**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles  
restent ouvertes.

---

**4. RÉOLUTION 67-05-19**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS  
D'AVRIL 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du mois d'avril 2019 soit accepté  
tel que déposé.

---

**5. RÉOLUTION 68-05-19**

**ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS D'AVRIL 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois d'avril 2019 soit adoptée telle que déposée.

---

**6. RÉOLUTION 69-05-19**

**APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

---

**7. RÉOLUTION 70-05-19**

**APPROBATION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DES AUTRES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les conciliations bancaires des autres comptes pour le mois d'avril 2019 soient adoptées telles que déposées.

---

**8. RÉOLUTION 71-05-19**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SOMME RETENUE À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS**

CONSIDÉRANT la retenue de 20% sur chacun des versements à l'entrepreneur aux déneigements;

CONSIDÉRANT QUE la retenue doit lui être remise le 20 mai suivant chaque saison hivernale, si l'entrepreneur s'est acquitté de toute et chacune de ses obligations;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise Madame Josée Poulin, directrice générale à remettre la somme retenue à l'entrepreneur pour le 20 mai 2019 en autant que celui-ci à cette date s'est acquitté de toute et chacune de ses obligations.

---

**9. RÉSOLUTION 72-05-19**

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME  
« RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES  
MUNICIPALES » (RÉCIM)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réaliser la mise aux normes de son bureau municipal étant donné la désuétude du bâtiment et qu'il ne répond plus aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel ne répond plus aux exigences et aux normes et qu'il présente plusieurs problèmes notamment d'infiltration et de moisissures, d'accès, de qualité d'air, etc;

CONSIDÉRANT QU'une étude préliminaire détaillée a été réalisée conjointement par les firmes DMG Architecture et Tetra Tech, et que cette étude répond aux attentes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'avant-projet a permis d'évaluer trois (3) options possibles, soit la mise aux normes et l'agrandissement du bâtiment existant, la construction d'un nouveau bâtiment et le réaménagement du bureau municipal dans les locaux de l'école Louis-Garnier ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement du bureau municipal dans l'école Louis-Garnier est le plus économique et qu'il répond aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet majeur pour la Municipalité et qu'elle ne peut réaliser ce projet sans obtenir d'aide financière adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière « Réfection et construction des infrastructures municipales » (RÉCIM) est actuellement en vigueur et que ce programme priorise la réalisation de projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire, dont notamment les bureaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme RÉCIM et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser son projet dans les meilleurs délais possible afin de corriger les problématiques du bureau municipal actuel ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour son projet de réaménagement du bureau municipal, dans le programme d'aide financière RÉCIM pour la réalisation de son projet ;

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal, et ne contrevient à aucun règlement;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts

QUE le conseil municipal autorise madame Josée Poulin, directrice-générale ou madame Judith Touzel, agente de développement à signer le formulaire de présentation du projet et tout document relativement à cette demande d'aide au programme RÉCIM;

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre confirme que son mandataire est la firme Tetra Tech, qu'il est autorisé à préparer et à présenter la demande d'aide dans le programme RÉCIM, et qu'il est également autorisé à représenter techniquement la Municipalité auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

---

## **10. RÉSOLUTION 73-05-19**

### **ADOPTION DES HONORAIRES DE LA FIRME D'INGÉNIERIE TÉTRA-TECH POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE DANS LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU PROGRAMME RÉCIM**

ATTENDU QUE la firme Tétra-Tech à l'expertise nécessaire pour faire la demande de subvention auprès du programme RÉCIM;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte les frais d'honoraires de Tétra-Tech au montant de 1850\$ avant taxes pour le soutien technique dans la demande de subvention RÉCIM;

---

**11. RÉSOLUTION 74-05-19**

**PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME PRIMADA POUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER PÉDESTRE LE LONG DU LITTORAL**

CONSIDÉRANT QUE la population de la Municipalité est vieillissante;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de notre politique MADA;

CONSIDÉRANT notre plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT le programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le programme PRIMADA;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a pris connaissance du Guide du programme PRIMADA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale et/ou Madame Judith Touzel est autorisée à faire le nécessaire pour mener à bien ce projet et à signer tous les documents;

---

**12. RÉSOLUTION 75-05-19**

**ENTÉRINER LA DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE POUR UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET LA GESTION DES ARCHIVES**

CONSIDÉRANT l'ampleur du travail pour numériser les documents historiques;

CONSIDÉRANT le projet d'ouverture de musée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau poste pour le futur;

CONSIDÉRANT les subventions disponibles auprès d'emploi Québec;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'entériner la demande de la subvention salariale fait à Emploi Québec

Que la candidate commencera le 13 mai 2019 pour une période de 18 semaines;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale ou madame Judith Touzel, agente de développement soit autorisée à faire le nécessaire pour mener à bien ce projet et à signer tous les documents.

---

**13. RÉSOLUTION 76-05-19**

**ACCEPTATION DE L'ESQUISSE DE RÉAMÉNAGEMENT DU PREBYTÈRE POUR LE PROJET MUSÉE**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'esquisse de la firme DMG pour le réaménagement du presbytère;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'esquisse telle que présentée par la firme d'architecture DMG;

---

**14. RÉSOLUTION 77-05-19**

**ADOPTION DES OFFRES D'HONORAIRES POUR LE PROJET MUSÉE**

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de poursuivre dans le projet Musée;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accorde un budget supplémentaire d'environ 700\$ à l'architecte DMG pour les coûts de l'aménagement du musée dans le presbytère;

QUE le conseil municipal accepte les honoraires de Tétra-Tech pour l'étude en ingénierie pour ce même projet;

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale et/ou Madame Judith Touzel est autorisée à faire le nécessaire pour mener à bien ce projet et à signer tous les documents;

---

**15.   RÉSOLUTION 78-05-19**

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la MRC de Minganie possède un schéma de couverture de risques en sécurité incendie attesté par le ministre de la Sécurité publique le 30 mars 2010;

ATTENDU QUE l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie stipule que l'autorité locale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre un rapport d'activités en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pu transmettre les rapports d'activités pour l'année 2015 et les suivantes, et ce, en raison de la démission de la préventionniste en sécurité incendie de la MRC en juin 2015 et des difficultés au niveau du remplacement du poste de préventionnistes en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport d'activités pour les années 2015 à 2018 est complété;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre adopte le rapport d'activités du service incendie municipal pour les années 2015-2018 tel que rédigé par monsieur Martin Desrosiers, préventionniste en sécurité incendie de la MRC de la Minganie;

QUE le rapport annuel 2015-2018 de la municipalité ainsi qu'une copie de la résolution soit transmis à la MRC de Minganie afin qu'un rapport régional soit présenté au Ministère de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie.

---

**16.   RÉSOLUTION 79-05-19**

**RAPPEL DE L'EMPLOYÉ SAISONNIER**

CONSIDÉRANT les gros travaux effectués sur l'aqueduc et les bornes fontaines ;

CONSIDÉRANT l'importance de faire le travail dans un délai rapproché;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De rappeler l'employé saisonnier, Monsieur Raynald Touzel au travail pour le 6 mai 2019.

---

**17. RÉSOLUTION 80-05-19**

**ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS AUX BESOINS PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

CONSIDÉRANT les travaux effectués par les employés réguliers durant la période estivale;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en main d'œuvre supplémentaire pour les menus travaux;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice-générale, madame Josée Poulin est autorisée à faire appel aux étudiants en cas de besoin pour des menus travaux.

QUE la directrice-générale utilise les candidats qui ont remis leurs noms tout en se basant sur la plus haute scolarité en descendant.

---

**18. RÉSOLUTION 81-05-19**

**SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA FCSA  
(FONDATION POUR LA CONSERVATION DU SAUMON DE  
L'ATLANTIQUE)**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise madame Josée Poulin, directrice-générale à signer la convention de financement de la FCSA.

---

**19. RÉSOLUTION 82-05-19**

**AMENDER RÉSOLUTION 40-03-12 CONCERNANT LE  
DÉVELOPPEMENT SAUMON**

CONSIDÉRANT l'importance de l'apport municipal dans le projet développement;

EN CONSÉQUENCE



IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre continue de remettre 15 000\$ par année en subvention au projet du développement du saumon sur la rivière Sheldrake. Qu'un montant de 10 000\$ sera remis en argent et que 5000\$ servira à payer le suivi et les frais administratifs encourus par la Municipalité pour ce projet.

QUE cette résolution amende la résolution 40-03-12.

---

**20. RÉOLUTION 83-05-19**

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'AMENDEMENT NO2  
POUR LES SERVICES D'AECOM**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise madame Josée Poulin, directrice-générale ou monsieur Jacques Bernier, responsable du projet développement saumon à signer l'amendement no 2.

---

**21. RÉOLUTION 84-05-19**

**AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE ENDRESS HAUSER**

ATTENDU QUE l'entreprise d'automatisation Endress Hauser est venue faire la vérification de nos débitmètres dans le cadre du règlement sur la qualité de l'eau;

ATTENDU QUE les rapports de conformités ont été rédigés et soumis à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise le paiement de la facture d'Endress Hauser au montant de 4535.76\$ taxes incluses.

---

**22. Rapport des comités**

Madame Anne-Marie Boudreau parle du Forum citoyen qui a eu lieu le 5 avril 2019. Elle mentionne également l'importance de relancer le lien inter-rive. Elle communique la demande des organismes pour l'achat du matériel à Méchoui et parle de l'utilité du compostage. Il a aussi eu une

Séance régulière du 6 mai 2019

réunion pour le HLM et c'est Madame Vicky Dérosby qui est a eu le poste de Directrice-générale pour les 2 OMH. Les élus parlent de la problématique de ne pas avoir de garderie dans le milieu. De plus, Madame Anne-Marie Boudreau parle des discussions qui a eu lieu lors de l'activité «On jase-tu».

---

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée au conseil.

---

**24. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Madame Lorenza Beaudin, mairesse déclare la séance levée à 20h25.

---

**25. SIGNATURE**

---

Josée Poulin  
Directrice générale

---

Lorenza Beaudin  
Maire